

CHAPITRE XIV
QUESTIONS DE CARACTÈRE ÉDUCATIF ET CULTUREL

**1. ACCORD VISANT À FACILITER LA CIRCULATION INTERNATIONALE DU
MATÉRIEL VISUEL ET AUDITIF DE CARACTÈRE ÉDUCATIF, SCIENTIFIQUE ET
CULTUREL**

Lake Success (New York), 15 juillet 1949

ENTRÉE EN VIGUEUR: 12 août 1954, conformément à l'article XII.
ENREGISTREMENT: 12 août 1954, No 2631.
ÉTAT: Signataires: 16. Parties: 40.
TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 197, p. 3.

Note: L'Accord a été approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa troisième session, tenue à Beyrouth du 17 novembre au 11 décembre 1948, dans une résolution adoptée à la 17^e séance plénière le 10 décembre 1948.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Acceptation(A), Adhésion(a), Succession(d)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Acceptation(A), Adhésion(a), Succession(d)</i>
Afghanistan.....	29 déc 1949		Libéria.....		16 sept 2005 a
Bénin.....		18 mai 2017 a	Libye.....		22 janv 1973 a
Bosnie-Herzégovine ²		12 janv 1994 d	Macédoine du Nord ²		2 sept 1997 d
Brésil.....	15 sept 1949	15 août 1962 A	Madagascar.....		23 mai 1962 a
Cambodge.....		20 févr 1952 a	Malawi.....		5 juil 1967 a
Canada.....	17 déc 1949	4 oct 1950 A	Malte.....		29 juil 1968 a
Chypre.....		10 août 1972 a	Maroc.....		25 juil 1968 a
Congo.....		26 août 1968 a	Monténégro ³		23 oct 2006 d
Costa Rica.....		9 juin 1971 a	Niger.....		22 avr 1968 a
Côte d'Ivoire.....		26 sept 2022 a	Norvège.....	20 déc 1949	12 janv 1950 A
Croatie ²		26 juil 1993 d	Pakistan.....		16 févr 1950 a
Cuba.....		7 févr 1977 a	Pays-Bas (Royaume des).....	30 déc 1949	
Danemark.....	29 déc 1949	10 août 1955 A	Philippines.....	31 déc 1949	13 nov 1952 A
El Salvador.....	29 déc 1949	24 juin 1953 A	République arabe syrienne.....		16 sept 1951 a
Équateur.....	29 déc 1949		République dominicaine.....	5 août 1949	
États-Unis d'Amérique...13 sept 1949		14 oct 1966 A	République tchèque.....		22 août 1997 a
Ghana.....		22 mars 1960 a	Serbie ²		12 mars 2001 d
Grèce.....	31 déc 1949	9 juil 1954 A	Slovaquie.....		9 juin 1997 a
Haïti.....	2 déc 1949	14 mai 1954 A	Slovénie ²		3 nov 1992 d
Iran (République islamique d').....	31 déc 1949	30 déc 1959 A	Trinité-et-Tobago.....		31 août 1965 a
Iraq.....		29 août 1952 a	Uruguay.....	31 déc 1949	20 avr 1999 A
Jordanie.....		7 juil 1972 a			
Liban.....	30 déc 1949	12 mai 1971 A			

Déclarations et Réserves
(En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle de l'acceptation, de l'adhésion ou de la succession.)

CUBA

Le Gouvernement de la République de Cuba ne se considère pas lié par les obligations à l'article IX car il estime que les différends qui peuvent surgir entre les États quant à l'interprétation ou à l'application de l'Accord doivent être réglés dans le cadre de négociations directes par la voie diplomatique.

Le Gouvernement de la République de Cuba déclare que les dispositions énoncées aux paragraphes 1 à 4 de l'article XIV de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel sont contraires à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 XV), adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 14 décembre 1960, qui proclame la nécessité de mettre

rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

LIBYE

L'adhésion à [cet accord] de la République arabe libyenne n'implique aucunement la reconnaissance d'Israël ou l'acceptation à son égard d'aucun des engagements découlant [dudit Accord].

PAYS-BAS (ROYAUME DES)

"En ce qui concerne le paragraphe 1 de l'article III, les mots "et de toutes restrictions quantitatives . . . ainsi que de l'obligation d'introduire une demande de licence" seront supprimés et exclus de l'application de l'Accord.

Notes:

¹ *Actes de la Conférence générale de l'UNESCO, troisième session, Beyrouth, 1948, vol. II, Résolutions (3/3C/110, vol. II), p. 117.*

² L'ex-Yougoslavie avait adhéré à l'Accord le 30 juin 1950. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie",

"Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.